



APPEP (Association des Professeurs de Philosophie de l'Enseignement Public)
APPEP Auvergne,
35 place Marcel Sembat
63100 Clermont-Ferrand
04 73 92 02 96
bertrand.nouailles@ac-clermont.fr
bertrand.nouailles@orange.fr

À Madame le Recteur
De l'Académie de Clermont-Ferrand

Objet : gestion des contractuels en philosophie

Le 10 juillet 2017

Madame le Recteur,

L'APPEP Auvergne tient à vous exprimer ses plus grandes réserves quant à la gestion des contractuels en philosophie menée par le service de la Direction des Ressources Humaines.

En effet, par la présente, nous protestons contre la manière dont la Direction des Ressources Humaines organise la progression de carrière d'Emmanuelle Chabry qui donne entière satisfaction comme enseignante, appréciée à la fois par ses élèves et par ses collègues. Certes, s'il est légal qu'après une interruption dans l'enchaînement des contrats, il ne soit tenu aucun compte de l'ancienneté effective pour le montant du salaire – les années précédentes ne comptant plus –, nous trouvons cette procédure pour le moins très indélicate pour deux raisons.

D'une part, Mme Chabry peut avoir à juste titre l'impression que son travail n'est pas reconnu à sa juste mesure, comme si elle était administrativement parlant éternellement une « débutante ». Je vous rappelle également que les contractuels, qui ne sont pas payés durant les « petites » vacances, n'en continuent pas moins à travailler durant ces vacances en corrigeant les copies de leurs élèves et en préparant leurs cours. Il est fort dommage que le rectorat semble parfois entériner un préjugé constant : que le travail des professeurs s'arrêtent dès lors qu'ils ne sont plus face à leurs élèves, alors que le gros du travail s'effectue à la maison.

D'autre part et surtout, si Emmanuelle Chabry peut se présenter aux concours internes comme son ancienneté lui donne ce droit, le fait de ne pas toujours avoir un contrat à l'année dès la rentrée – et pour cause puisqu'elle est remplaçante – ne lui permet pas de suivre la formation interne proposée à ces concours mise en place par l'inspectrice régionale de philosophie, Mme Numa.

N'ayant pas toujours droit à la préparation aux concours internes selon les années, elle est contrainte de se préparer seule. Mais de deux choses l'une : soit elle met toutes les chances de son côté pour obtenir ces difficiles concours et sortir des contrats précaires, mais alors elle se voit contrainte de faire passer au second plan le suivi de ses élèves ; soit elle fait passer en premier l'intérêt de ses élèves, mais alors elle hypothèque très fortement ses chances de réussite aux concours. Or, comme tous les témoignages le disent, la très haute conscience professionnelle de notre collègue fait qu'elle a toujours accordé la priorité à la réussite de ses élèves.

Face à cette situation kafkaïenne, Mme Chabry a décidé à contrecœur de ne postuler l'année prochaine que pour des remplacements de courte durée, afin de préparer au mieux, mais malheureusement seule, les concours internes, pour se donner une chance de sortir de cette situation intenable.

Confiant dans le sens de l'équité des services du rectorat, nous espérons que vous fassiez preuve de la plus grande compréhension pour cette situation particulière, mais également et de façon plus générale pour la situation des contractuels en philosophie qui participent grandement et avec un sens du devoir profond à la réussite de la mission éducative d'un jugement libre et éclairé qui incombe à tout État démocratique. Il serait donc juste que les contractuels puissent obtenir un CDI dès lors que le rectorat fait chaque année appel à eux.

Nous vous prions de croire, Mme le Recteur, en notre dévouement à la cause de l'enseignement de la philosophie,

Bertrand Nouailles, président de l'APPEP Auvergne